

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Nº P19- 0043833

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

180889

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 2439

Société : R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre : Retraité

Nom & Prénom : DOUIER NAJIB

Date de naissance : 14/1954

Adresse : 44 Rue EL RAHALIL Rabat, voies casse

Tél. : 0663722597

Total des frais engagés : 1115,00

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr EL HAMZAOUI Omar
Médecine Générale et du Travail
ECG Echographie
87 Rue Zoubir Bnou El Aouam
CASABLANCA
Tél: 022.24.31.90 GSM: 062.82.45.36

Date de consultation : 31/10/2023

Nom et prénom du malade : DOUIER NAJIB Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 31/10/2023

Signature de l'adhérent(e) :

Rouiss

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
31			100,-	Dr EL HAMZAOUI MÉDECINE GÉNÉRALE ET DU TRAVAIL EDG Echographie 87 Rue Zoubir El Aouam CASABLANCA Tél 022.24.31.80 - GSM 062.82.45.36
10.				
2023				

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie la Solidarité 354, Bd Ambassadeur Ben Aïcha Rocher Noires - Casablanca Tél.: 05 22 40 29 03 Fax: 05 22 24 6	31/10/23	10 15,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

Docteur Omar EL HAMZAOUI
Médecine Générale

D.U . de Médecine du Travail
et d'Ergonomie

D.U . de Psychologie Clinique

D.U . de l'échographie Générale
Electro cardiométrie

97, Rue Zoubeir Briou Al Aouam
(Ex Eugène Lendrat)

Casablanca - Tél : 05 22 24 31 80

الدكتور عمر الحمزاوي
الطب العام

حاصل على دبلوم طب الشغل
والاركتونوميا

دبلوم البيكلوجية العيادية

دبلوم الفحص بالصدى

التخطيط الكهربائي للقلب

97، زنقة الزبير ابن العوام
(أوجين لاندرا سابقاً)

الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 24 31 80

Casablanca, le 31.10.2013

الدار البيضاء في

Douïeb n-jis

55,00

Amissat 1/4

18,00 x 2 = 36

Filtre 3 g

66,00 / 45 x 3 =

Apres la mo

286,00 / 3 = 95 x 3 =

Ex foage = (160 / 125) =

195 prot x 3 prot.

1015,00

*Pharmacie la Solidarité
354, Bd Ambassadeur Ben Aicha
Roches Noires Casablanca
Tel: 05 22 40 29 03 Fax: 05 22 44 69.*

Dr. EL HAMZAOUI Omar
Médecine Générale et du Travail
ECG Echographie
87 Rue Zoubeir Briou El Aouam
CASABLANCA
Tel: 05 22 24 31 80 - GSM 062 82 45 36

PPV : 55.00 DH
LOT : 651590
PER : 02/25



PPV (DH) :

18,00

LOT N° :

UT. AV. :

pulmofluide®

PPV (DH) :

18,00

UT. AV. :

pulmofluide®

LOT 22004
PER 02/27
PPV 66DH00